

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
17 septembre 2018

PUBLIE LE : 27 SEP. 2018

Délibération n°170918-5 : AVENANT DE PROLONGATION AU MARCHÉ DE LOCATION ET D'INSTALLATION DE STRUCTURES TEMPORAIRES POUR LA PISCINE INTERCOMMUNALE

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le dix septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

PRESENTS

**AIGREMONT
CHAMBOURCY
LE PECQ
LE VESINET
MARLY-LE-ROI**

Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE
Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE
Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT

José CARRAT, DELEGUE TITULAIRE
Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE
Emma SADOUD, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHAMBOURCY

Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PECQ

Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT

LE VESINET

Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
Frederic GOZLAN, DELEGUE SUPPLEANT

MAREIL-MARLY

Brigitte MORVANT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jacques CHESNAIS, DELEGUE SUPPLEANT

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

MAREIL-MARLY

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	10
<u>Pouvoir</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9

PISCINE / CS – 170918-5

OBJET : AVENANT DE PROLONGATION AU MARCHE DE LOCATION ET D'INSTALLATION DE STRUCTURES TEMPORAIRES POUR LA PISCINE INTERCOMMUNALE

RAPPORTEUR : Monsieur ROUSSEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 5 septembre 2018 ;

VU la délibération n° 200417-5 du 20 avril 2017 par lequel le comité syndical a autorisé le Président à signer le marché public relatif à la location et à l'installation de structures temporaires pour la piscine, pour un montant de 1 008 716,09 € TTC, soit 1 210 459,31€ TTC ;

CONSIDERANT la prolongation de la durée des travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine ;

CONSIDERANT le projet d'avenant n°2 avec l'entreprise ALTEMPO, titulaire du marché, qui prolonge la durée de location de quatre mois à compter du 8 novembre 2018 jusqu'au 8 mars 2019;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de Monsieur ROUSSEAU et en avoir délibéré, à **l'unanimité,**

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au marché public relatif à la location et à l'installation de structures temporaires pour la piscine, aux montants de 119 411,86 € HT soit 143 294,23 € TTC.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **27 SEP. 2018**

Transmis en préfecture et affiché le **27 SEP. 2018**

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD

Président du Syndicat Intercommunal